

### Délibération 2019 BS 152 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

**Objet : SYSTEME D'INFORMATION TERRITORIAL DES PARCS DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – CONVENTION DE MUTUALISATION ET  
HEBERGEMENT D'UN AGENT**

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansouis dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

**Etaient présents :**

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

**Avaient donné pouvoir :**

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.

Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN.

Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

**Etaient excusés :**

Madame Elisabeth AMOROS.


Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif orientation D3 « Mieux échanger avec les territoires extérieurs ;
- Vu la convention en annexe ;
- Vu l'avis de la commission Finances Administration Ressources Humaines-Système d'Information Territorial du 24 octobre 2018 ;
- Considérant :
  - l'incitation de la Région à mutualiser les moyens entre les Parcs ;
  - le contexte réglementaire au regard du dispositif de suivi / évaluation de la mise en œuvre de la Charte et du territoire ;
  - l'objectif de développer l'efficacité et l'efficience de la gestion et du traitement des données géographiques.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'élargissement de la mutualisation interparcs du Système d'Information Territorial ;
- **APPROUVE** la convention en annexe ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente convention, ainsi que tout renouvellement ou avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

  
La Présidente,  
Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1